

## Calendrier

### Secrétariat de l'Union

Jeudi 24 novembre 2022 14h30

### Meeting de clôture de la campagne fonction publique

Mardi 29 novembre 17h  
Salle Hénaff-annexe Varlin  
85 rue charlot Paris République

### Assemblée générale des syndicats

Lundi 12 décembre 2022  
Accueil dès 9h et début des travaux à partir de 9h30  
Maison des Syndicats-CRETEIL

### Commission Exécutive de l'Union

Lundi 12 décembre 2022  
à partir de 14h30

### Formation syndicale

session **communication**  
du 29 nov au 1er déc-  
convocations adressées  
Accueil dès 9h

### Calendrier formation

#### syndicale 2023

cf page 2

**SITE INTERNET UD FO 94**

[www.fo94.fr](http://www.fo94.fr)

notre site a été remodelé et rafraichi  
avec ses rubriques habituelles,  
communiqués,  
formation syndicale et inscription,  
documentations, publications, etc.....

## Cotisations 2023 : 3.75 euros quote part interpro

Le dernier Comité Confédéral National de fin sept a fixé les taux 2023 : soit la carte confédérale à 6.30 Euros (0.25€ afoc et 6.05 € confédération) en direction des fédérations, tout comme la part du timbre confédéral soit 1.35 euros (0.09€ afoc et 1.26€ confédération).

A la vue des affaiblissements des subventions publiques, la Commission Exécutive de l'Union du VAL DE MARNE du 17 octobre dernier a fixé la globalité du taux interprofessionnel 2023, ce dernier est porté à 3.75 € au niveau régional à un taux uniforme pour les 8UD

soit 2.40 euros part UD+1.35 part Conf : soit une **quote part interpro 2023 de 3.75 euros**.

Par ailleurs l'union départementale invite sans tarder les syndicats au reversement de cette quote part 2022/3.70€.

Enfin il est rappelé la position constante de notre instance départementale, à savoir *de prendre en compte les commandes de l'année N+1, du moment où la structure syndicale a versé au moins 75% de l'année N, chaque situation sera néanmoins examinée au cas par cas*.

## ELECTIONS



Entre le 1er et 8 décembre, les **fonctionnaires** d'Etat-Territoriaux et Hospitaliers voteront leurs représentants du personnel mais aussi pour la défense de leurs droits et statuts attachés à la défense du service public .

Fin novembre à mi décembre, les **locataires** sont appelés à élire leurs représentants aux conseils d'administration des bailleurs sociaux, OPHLM -SA HLM- SEM .

Favoriser le vote FO par les militants qui connaissent dans leur entourage, famille et proches, des électeurs concernés.



## ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS

**RAPPEL : Lundi 12 décembre 2022** à partir de 9h -accueil café, l'Union Départementale tiendra son assemblée générale annuelle des syndicats, les convocations ont été adressées en leur temps.

Les syndicats et sections sont invitées à participer et former leur délégation le cas échéant.

Dans la foulée, à 14h30 si l'horaire est respectée, la Commission Exécutive se tiendra avec notamment l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

## CALENDRIER 2023- stages syndicaux

En lien avec le CFMS, l'Union Départementale FO94 organisera les sessions de formation syndicale ci dessous à CRETEIL -

**INSCRIPTIONS** impératives 2 mois avant l'échéance afin de clôturer les formalités administratives et la prévenance des employeurs.

**Formulaire d'inscription en ligne sur le site [www.fo94.fr](http://www.fo94.fr)**

CONTACTS : NATHALIE au 01 49 80 68 89 - [nathalie.fo94@orange.fr](mailto:nathalie.fo94@orange.fr)

ou Christine FONTAINE - [tresorerie.fo94@orange.fr](mailto:tresorerie.fo94@orange.fr)

### DECOUVERTE : 5 jours

13 au 17 février 2023

ou 12 au 16 juin 2023

ou 9 au 13 octobre 2023

Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

*Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société*

*Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP*

*Rapport des forces dans l'entreprise, Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action*

*Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales*

*L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO, L'action syndicale revendicative*

### FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT - 3 jours

11 au 15 septembre 2023

**Avoir suivi le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » Être membre du conseil ou du bureau de son syndicat (ou s'apprêter à l'être).**

- Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat », acquérir les bases de trésorerie

Maitriser la communication écrite (Tracts, page Facebook, adresse mail etc.)

A travers l'étude indispensable des statuts, découverte des bases légales de la trésorerie et communication écrite sous toutes ses formes.

### FORMATION CSE Comité Economique et Social :

**13 au 17 novembre 2023 ( 5 jours)**

Être membre titulaire du CSE et n'avoir pas bénéficié d'une formation économique dans le cadre du CSE.

➔ En application des dispositions des articles L. 2145-5,7 ,10 et L. 2315-63 du Code du Travail, **ce congé est de droit**. L'éventuel refus de l'employeur doit être motivé et notifié **dans les 8 jours** après consultation du CSE. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'employeur, ce congé est acquis.

➔ **La durée maximale du stage est de 5 jours ouvrés** qui sont imputés sur les droits au congé de formation économique et sociale et non déduits du temps alloué aux membres du CSE pour l'exercice de leurs fonctions.

➔ **Le temps consacré à cette formation** est pris sur le temps de travail.

➔ En application de l'article L. 2315-63 du C-Trav, **le financement de la formation économique est à la charge du CSE (budget de fonctionnement)** ; le coût de ce stage de 5 jours est de l'ordre de 1 200,00 euros couvrant les frais d'inscription, de formation incluant le déjeuner, auxquels s'ajouteront les frais de pension (dîner et hébergement le cas échéant) et de transport.

➔ **Les membres élus suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de ce stage sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE.**

Compte tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des **imprimés disponibles**

sur notre [site www.fo94.fr](http://www.fo94.fr) : rubrique **formation syndicale** : calendrier, et inscription formulaire stage 2023

Cependant, les camarades stagiaires une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h).

C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

**Contacts:** Christine FONTAINE (01 49 80 68 81), chargé de la formation syndicale ou Nathalie, Secrétariat (01 49 80 68 89)

**Retourner l'imprimé une fois complété avec MENTION OBLIGATOIRE D'UNE ADRESSE MAIL et accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire.**

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Déclaration de la Commission Exécutive fédérale du 24 novembre 2022

*La Commission exécutive fédérale FO, réunie ce 24 novembre, condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté lundi par le ministre du Travail. Le Ministre a annoncé la baisse de la durée des droits de tous les demandeurs d'emploi de 25 % en période dite « verte » correspondant à une conjoncture favorable, considérant que le système d'assurance chômage serait trop généreux et découragerait la reprise d'emploi.*

*Une fois de plus, les plus précaires vont être fortement impactés par cette mesure, notamment les saisonniers et les seniors. Ainsi, un demandeur d'emploi de plus de 55 ans pourra voir baisser ses droits jusqu'à 9 mois (durée d'indemnisation qui passera de 36 mois à 27 mois), et un demandeur d'emploi de moins de 53 ans pourra être impacté jusqu'à 6 mois (durée d'indemnisation de 24 mois réduite à 18 mois) !*

*La Commission exécutive souligne que, dans le même temps, aucun effort n'est demandé aux employeurs. Cette réforme marque l'arrêt définitif du caractère assurantiel de l'assurance chômage et du paritarisme. Toutes les restrictions introduites depuis 2018 à la négociation de la convention d'assurance chômage, cette modulation-réduction des droits étant la dernière en date, faussent la négociation.*

*La Commission exécutive rappelle que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi, qu'on résoudra la problématique de pénurie de main d'œuvre mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, garde d'enfants...). La CE s'inquiète d'une mise en danger des personnels de Pôle emploi.*

*FO n'est pas dupe de la mystification avancée par le gouvernement sur le « plein emploi », qui consiste à obliger les salariés et les chômeurs à accepter des contrats de plus en plus précaires pour faire baisser les chiffres du chômage. C'est au nom du « plein emploi » et de la baisse du coût du travail que le gouvernement a annoncé sa volonté de remettre en cause la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est pourquoi FO demande l'abandon de la réforme des lycées professionnels et soutient les personnels mobilisés pour son retrait.*

*Dans ce contexte où notre modèle social est mis à mal, où une nouvelle réforme des retraites est annoncée, où la crise inflationniste s'intensifie, portée par l'emballement des prix de l'énergie et de l'alimentation, FO tient à rappeler ses revendications en matière de salaires et de défense des régimes de retraite. La Commission exécutive confirme son exigence que soit abandonné tout projet visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite ou/et augmenter le nombre d'annuités de cotisations et à supprimer les régimes spéciaux. La commission exécutive exige, dans le secteur privé comme dans le secteur public la revalorisation des salaires et des traitements à minima au niveau de l'inflation.*

*Elle appelle à préparer la mobilisation de toutes et tous, salariés du privé comme du public, et à organiser des assemblées générales et réunions de salariés le plus largement et à informer sans relâche sur les projets néfastes de ce gouvernement. La Commission exécutive renouvelle son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève.*

*La Commission exécutive appelle enfin les agents de toute la Fonction publique à se mobiliser massivement pour voter et faire voter FO aux élections professionnelles qui se tiennent début décembre.*

## **FO condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi**

*FO condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté lundi par le ministre du Travail. Le Ministre a annoncé la baisse de la durée des droits de tous les demandeurs d'emploi de 25 % en période dite « verte » correspondant à une conjoncture favorable, considérant que le système d'assurance chômage serait trop généreux et découragerait la reprise d'emploi.*

*Une fois de plus, les plus précaires vont être fortement impactés par cette mesure, notamment les saisonniers et les seniors. Ainsi, un demandeur d'emploi de plus de 55 ans pourra voir baisser ses droits jusqu'à 9 mois (durée d'indemnisation qui passera de 36 mois à 27 mois), et un demandeur d'emploi de moins de 53 ans pourra être impacté jusqu'à 6 mois (durée d'indemnisation de 24 mois réduite à 18 mois) !*

*FO souligne que, dans le même temps, aucun effort n'est demandé aux employeurs. Cette réforme marque l'arrêt définitif du caractère assurantiel de l'assurance chômage et du paritarisme. Toutes les restrictions introduites depuis 2018 à la négociation de la convention d'assurance chômage, cette modulation-réduction des droits étant la dernière en date, faussent la négociation.*

*FO rappelle que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi, qu'on résoudra la problématique de pénurie de main d'œuvre mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, garde d'enfants...). FO s'inquiète d'une mise en danger des personnels de Pôle emploi.*

*FO n'est pas dupe de la mystification avancée par le gouvernement sur le « plein emploi », qui consiste à obliger les salariés et les chômeurs à accepter des contrats de plus en plus précaires pour faire baisser les chiffres du chômage. C'est au nom du « plein emploi » et de la baisse du coût du travail que le gouvernement a annoncé sa volonté de remettre en cause la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est pourquoi FO demande l'abandon de la réforme des lycées professionnels et soutient les personnels mobilisés pour son retrait.*

## **Hommage à un agent de la DGFIP tué dans le cadre d'un contrôle fiscal**

*La Confédération CGT-Force Ouvrière, se joint à la Fédération des Finances FO, à la FGF-FO et au Syndicat FO- DGFIP pour exprimer son total soutien à la famille du Chef de brigade décédé hier dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'à sa collègue vérificatrice blessée et aux agents de la DDFIP du Pas-de-Calais chargés de la mission du contrôle fiscal.*

*Les fonctionnaires chargés des missions de contrôle au ministère des Finances, en particulier à la DGFIP on ne le rappelle jamais assez, peuvent aussi être exposés à des violences verbales ou physiques et faire face à des situations dangereuses dans un contexte économique souvent tendu.*

*Comme les autres corps de la fonction publique, (Enseignants, soignants, douaniers...) ce sont bien eux les héros du quotidien au contact du public et ils doivent pouvoir tous bénéficier d'une protection fonctionnelle sans faille dans l'exercice de leurs missions de service public.*